



Tél : 01.76.82.64.52  
cgtrflins@free.fr

## Contre les ordonnances Macron

# Il faut amplifier la mobilisation Tous en grève le 21 septembre

## Contre la loi travail qui va donner tous les pouvoirs aux patrons.

En tant que travailleurs, il en va de notre intérêt de protester, contre ce projet de loi qui a comme objectif de réduire à néant les droits collectifs que des générations de travailleurs ont imposé par la lutte !

- **La durée hebdomadaire du travail (35h):** ne sera plus une loi nationale que toutes les entreprises doivent respecter. Chaque patron pourra décider dans son entreprise de la durée hebdomadaire du travail et imposer les 40h voire plus.
- **Les primes (ancienneté, équipes, nuit...)** seront aussi décidées au niveau de chaque entreprise et non plus au niveau de la Métallurgie. Et pourront être supprimés du jour en lendemain en cas d'accord d'entreprise.
- **Le contrat de travail directement à la poubelle.** Le patron pourra changer les termes du contrat (durée du travail, lieu de travail, salaire...). Si le salarié refuse, il sera licencié pour faute. Ce ne sera pas reconnu comme un licenciement abusif.
- **En cas de licenciement abusif :** Le montant des dommages et intérêts au tribunal sera plafonné. Dans bien des cas, cela se traduira par des indemnités 2 fois plus faibles qu'aujourd'hui.
- **Les embauches :** Quel que soit le secteur d'activité, le patron pourra proposer un CDI de chantier.
- **La durée de la période d'essai** ne sera plus fixée par le code du travail mais par un accord de branche.
- **Pour les CDD :** la durée maximale et le nombre de renouvellements ne seront plus fixés par le code du travail mais par un accord de branche. La seule limite sera une norme européenne fixant le maximum à... 5 ans !
- **Près de la retraite :** Les primes de retraites pourront être abaissées par rapport aux accords de branche.
- **Pour les travailleurs d'un groupe international :** Un plan de licenciements pourra être mis en place légalement au niveau de la filiale française même si le groupe (comme Renault) est en très bonne santé au niveau international.
- **Pour les travailleurs d'une petite entreprise :** Les droits dépendront de la bonne volonté de l'employeur, qui pourra négocier directement dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non syndiqués voire avec des salariés qu'il aura choisis.

**Pour les travailleurs, il n'y a rien  
de bon dans cette loi !**

# TOUS EN GREVE

- **Horaires de grève** : minimum, deux heures en fin de poste pour toutes les équipes (dans la nuit de mercredi à jeudi pour les équipes de nuit) et le temps nécessaire pour tous ceux qui veulent se rendre aux manifestations
- Un départ en car aura lieu jeudi à 12h30 devant le C.E.



## Le livre des records !

La semaine dernière, la direction nous a annoncé que nous aurions battu un record de fabrication le 12 septembre, en Peinture et au Montage en ayant produit 945 voitures ce jour-là.

Mais elle oublie de citer d'autres « records » qui sont beaucoup moins glorieux :

- C'est le nombre de voitures à retoucher actuellement sur le parc et qui atteint les 2000, car elle veut sortir sa production à tout prix, avec des postes surchargés et pas assez de monde.
- C'est celui du nombre d'heures supplémentaires qui sont effectuées tous les jours...y compris le dimanche.
- C'est le nombre de postes difficiles.
- C'est le nombre de postes de travail qui manque dans toutes les UET.
- C'est le nombre de travailleurs en contrats précaires.

Sur ces records, la direction est bien plus discrète car ils sont le reflet de la dégradation de nos conditions de vie et de travail, dégradation à laquelle il va falloir mettre un terme collectivement.

**Ne nous laissons pas faire !**